

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA, P.O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844
Website: www.au.int

PREMIÈRE RÉUNION DE COORDINATION SEMESTRIELLE
8 juillet 2019
Niamey (Niger)

MYCM/AU/3(I)
Original : Anglais

NOTE D'INFORMATION SUR LES POLITIQUES

ETAT DE L'INTEGRATION REGIONALE EN AFRIQUE

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Rapport 2019 sur l'intégration régionale en Afrique

VERS UNE AFRIQUE INTÉGRÉE, PROSPÈRE ET EN PAIX

La voix des CER

Note d'information sur les politiques

**COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE
DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

Juin 2019

Note d'information sur les politiques

Suivi de l'intégration en Afrique

L'intégration africaine connaît des progrès dans le sens de la réalisation de l'objectif d'une Afrique intégrée, prospère et en paix, représentant une force dynamique dans l'arène des nations. C'est la conclusion du *Rapport 2019 sur l'intégration régionale en Afrique*, le premier d'une série de rapports produits par la Commission de l'Union africaine, la Fondation sur le renforcement des capacités en Afrique et huit Communautés économiques régionales. Le rapport donne un aperçu global de l'état d'intégration et dégage des politiques novatrices pour accélérer les progrès enregistrés.

Le rapport souligne également des étapes importantes franchies, notamment la signature du Plan d'action de Lagos et d'autres initiatives telles que le Traité d'Abuja, la Déclaration de Syrte, l'Acte constitutif de l'Union africaine et l'Agenda 2063 de l'UA. Il résume les progrès réalisés dans la mise en place des institutions financières panafricaines ainsi que les procédures de ratification. Il fournit également des informations sur les initiatives majeures engagées par la Conférence de l'UA dans le cadre du Traité d'Abuja. L'accent est mis sur les institutions panafricaines proposées dans le Traité d'Abuja, à savoir la Banque centrale africaine, la Banque d'investissement africaine et le Fonds monétaire africain. L'on s'attend à ce que ces institutions promeuvent le programme d'intégration africaine, toutefois aucune d'entre elles n'est opérationnelle à ce jour en raison des lenteurs enregistrées dans la ratification des instruments pertinents.

Contexte

Le Traité d'Abuja signé en 1991, pose les fondations pour la création d'une Communauté économique africaine (CEA) afin d'intégrer les économies des États membres de l'Union africaine. La CEA vise à transformer les 55 économies africaines en une seule union économique et monétaire, dotée d'une monnaie commune et garantissant la libre circulation des capitaux et des travailleurs.

La Déclaration de Syrte signée en 1999 ainsi que l'Acte constitutif de l'Union africaine visent à accélérer l'intégration de l'Afrique, grâce à la création d'institutions clés telles que la Banque centrale africaine, un Fonds monétaire africain et une Banque africaine d'investissement, la Cour africaine de justice et le Parlement panafricain. La création des trois institutions financières continentales a connu du retard, en raison de la lenteur de la ratification des instruments pertinents par les États membres. Les autres institutions citées, notamment avant la Cour africaine de justice et le Parlement panafricain, bien que présentes, disposent de pouvoirs limités pour s'acquitter de leurs mandats, tels que spécifiés dans le Traité d'Abuja.

Selon les objectifs du Traité d'Abuja, le processus d'intégration de l'Afrique devrait être complété par la création de la Communauté économique africaine (CEA), suivant une approche séquentielle en six étapes sur 34 ans. La réalisation de la CEA repose sur les progrès réalisés par les Communautés économiques régionales (CER), qui sont considérées comme les principaux piliers du processus d'intégration de l'Afrique, la Commission de l'UA jouant un rôle de coordination.

Bien qu'un certain nombre de CER aient accompli des progrès importants, d'autres sont loin de réaliser leurs visions et leurs objectifs, tels qu'ils sont prévus dans leurs traités constitutifs. La question du chevauchement des adhésions des États membres au sein de nombreuses CER, demeure problématique et reste un obstacle insurmontable à une plus grande intégration régionale et continentale. Le chevauchement des adhésions des États membres au sein de nombreuses CER aggrave non seulement les

problèmes récurrents de financement et de ressources humaines dans le cadre de programmes régionaux, mais pose également des problèmes de coordination efficace des politiques et des programmes visant à favoriser une intégration régionale et continentale plus étroite.

Bien que des progrès aient été accomplis, d'importants goulets d'étranglement entravent une intégration plus poussée, notamment l'étroitesse des marchés, la médiocrité des réseaux d'infrastructures, la lourdeur des procédures administratives qui freinent l'intégration commerciale, l'absence de bases de production diversifiées, associée à de faibles liens en amont et en aval entre l'agriculture et l'industrie ainsi que des mécanismes institutionnels et juridiques peu efficaces pour mettre en œuvre des programmes et des projets régionaux et continentaux. En outre, la réticence des États membres à céder leur souveraineté aux principaux organes de l'Union africaine entrave l'intégration rapide de l'Afrique. De même, la persistance des conflits dans la Corne de l'Afrique, dans certaines régions de l'Afrique centrale, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Nord constituent un défi à l'intégration de l'Afrique.

Un grand pas dans la bonne direction

Malgré ces défis, le lancement de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) lors du Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine le 21 mars 2018 à Kigali (Rwanda) a été un pas dans la bonne direction. 44 pays sur les 55 que compte l'Union africaine ont signé ce projet phare de l'Agenda 2063. Au mois de mai 2019, l'accord portant création de la ZLECAf a enregistré 52 signatures et 24 ratifications. Le 30 mai 2019, l'Accord de la Zone de libre-échange continentale africaine est entré en vigueur.

La ZLECAf représente une zone commerciale de 1,2 milliards de consommateurs et enregistre un PIB de près de 1.600 milliards de dollars.

Une nouvelle manière de surveiller l'intégration

En 2018, le nouvel indice multidimensionnel de l'intégration africaine a été développé par les CER, les banques centrales et les Instituts nationaux des statistiques. Cet indice servira d'outils de suivi et d'évaluation du niveau d'intégration régional dans chaque CER. Ses huit dimensions sont l'intégration commerciale, la libre circulation des personnes, l'intégration des infrastructures, l'intégration politique et institutionnelle, l'intégration monétaire, l'intégration monétaire, l'intégration sociale et la gestion de l'environnement.

Réalisations régionales

Les réalisations des CER sont louables, mais les progrès enregistrés demeurent mitigés. Toutes les huit CER reconnues par l'UA sont confrontées à des défis initiaux tels que les contraintes de financement et de ressources humaines, le chevauchement des adhésions, la faible mise en œuvre des programmes et projets d'intégration régionaux, le manque de vision et le non alignement des institutions. La persistance des conflits, l'insécurité et les goulets d'étranglement infrastructurels demeurent les obstacles qui entravent l'intégration plus poussée. Il est plus qu'important de concevoir des mécanismes de financement novateurs.

Union du Maghreb arabe

L'UMA a un gros potentiel et s'appuyant sur les objectifs de son traité, elle a fait des progrès remarquables. À titre d'exemple, les ministres du Commerce de l'UMA ont signé un accord de libre-échange. Toutefois, la région de l'UMA est confrontée au défi de l'insécurité, de l'instabilité politique, de liaisons infrastructurelles limitées et de la faible coopération entre ses États membres. L'autre défi tient au fait que l'UMA a, durant plusieurs années, eu une coopération limitée avec la CUA. Les États membres de l'UMA doivent donc mettre en place des stratégies pour relever ces défis et ce faisant, ils doivent

notamment travailler en étroite collaboration avec les autres CER pour répliquer les leçons apprises, telles que la méthode d'autofinancement développée par la CEDEAO.

Communauté des États Sahélo-Sahariens

Depuis sa création, la CEN-SAD a œuvré à l'amélioration du climat de paix et de la sécurité entre ses États membres. Elle dispose d'une charte de paix et de stabilité, d'un protocole sur la prévention, la gestion et la résolution des conflits et d'une convention sur la coopération en matière de sécurité. En raison des menaces environnementales qui guettent les pays de la CEN-SAD, l'accent est mis sur la protection et la gestion de l'environnement. L'Initiative de la grande muraille verte, souscrite par les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO et de l'UA, promeut la lutte contre la désertification et le développement socioéconomique des zones vulnérables.

Malheureusement, la CEN-SAD manque de fonds pour financer ces ambitieux programmes et projets d'intégration régionale. Le financement des projets clés par les bailleurs de fonds est imprévisible et problématique. Les problèmes sécuritaires actuels en Lybie et les incidents terroristes provoqués par Boko Haram et l'EI posent de sérieux défis à l'intégration au sein de la région. Il est donc impérieux de résoudre les problèmes récurrents de sécurité et de redéfinir les priorités quinquennales et décennales de la CEN-SAD, conformément à sa vision et à la nouvelle dynamique de la région.

Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe

Le COMESA a mis en place une zone de libre-échange en levant les restrictions aux échanges commerciaux et éliminant les taxes sur les devises. Il a également éliminé les quotas d'importation et d'exportation ainsi que les barrages routiers, simplifié les formalités douanières et prolongé les heures de travail aux frontières. Le COMESA dispose d'un programme pour faciliter le commerce transfrontalier et le transit, notamment en coordonnant la gestion aux frontières à travers des guichets uniques aux postes frontière, en adoptant un système automatisé pour la gestion des données douanières et en simplifiant la documentation douanière. La région dispose également d'une union douanière et d'un tarif extérieur commun pour renforcer le commerce à l'intérieur du COMESA.

Le COMESA a réalisé des progrès remarquables en matière d'intégration financière grâce à des mécanismes tels que la Banque commerciale et de développement du COMESA, l'Agence africaine d'assurance commerciale, une chambre de compensation et un système de paiement régional, et la compagnie de réassurance du COMESA. Il a également mis en œuvre le plan de développement et de stabilité du système financier de la région.

Mais le COMESA reste tributaire des bailleurs de fonds pour financer ses principaux programmes d'intégration régionale, ses réseaux d'infrastructures de piètre qualité, sa vulnérabilité macroéconomique persistante, sa coordination politique limitée et ses capacités humaines insuffisantes. Le COMESA devrait donc s'inspirer de la CEDEAO pour développer des sources de financement durables. Étant donné que le COMESA est un énorme marché, les États membres devraient se concentrer sur l'amélioration des chaînes de valeur et investir dans les industries qui peuvent améliorer la valeur ajoutée.

Communauté de l'Afrique de l'Est

La CAE est la CER la plus avancée ayant réalisé un marché commun dont l'objectif est de créer une union monétaire et, à terme, une fédération politique. Depuis 2005, Les États membres de la CAE ont enregistré des progrès dans la mise en œuvre de l'union douanière, notamment l'application du tarif extérieur commun, l'application des critères relatifs aux règles d'origine de la CAE, la suppression des droits de douanes internes pour les biens répondant aux critères des règles d'origine de la CAE et l'élimination des barrières non tarifaires. En 2010, la CAE a mis en place un marché commun et les États partenaires de la

CAE ont continué à favoriser la libre circulation des personnes, des travailleurs, des biens, des services et des capitaux ainsi que des droits d'établissement et de résidence.

Pour faciliter le mouvement des marchandises à travers les frontières, la CAE a mis en place 15 guichets uniques aux postes frontières destinés au développement, et 13 postes autres ont été construits et sont opérationnels. Cette mesure a réduit de près de 84 % le temps moyen nécessaire pour franchir les frontières.

Les protocoles de l'union douanière et du marché commun ont contribué à stimuler le commerce intra-CAE, qui est passé de 2,7 milliards dollars EU en 2016 à 2,9 milliards dollars EU en 2017. En outre, le développement des infrastructures a connu un progrès significatif, l'accent ayant été mis sur les routes régionales, les lignes ferroviaires, le transport aérien et maritime.

L'Union monétaire signée en 2013 devrait être mise en place d'ici 2024. Des projets de loi portant création de l'Institut monétaire de l'Afrique de l'Est (EAMI) et du Bureau des statistiques de la CAE ont été adoptés par l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (EALA) dans l'optique de créer les institutions chargées de soutenir l'Union monétaire. L'EAC a franchi une étape clé dans l'intégration politique, celle de l'adoption par le Sommet de la Confédération politique de la CAE en tant que modèle de transition pour la Fédération politique de la CAE. Depuis lors, le Conseil des ministres a approuvé la nomination des experts constitutionnels et la rédaction de la Constitution de la Confédération politique devrait démarrer en 2019.

Malgré les progrès accomplis, un certain nombre de défis persistent. Par exemple, l'union douanière et le marché commun ne sont pas encore pleinement opérationnels. La CAE se heurte, en outre, à d'importants défis de ressources humaines et d'autofinancement de ses propres programmes.

Communauté économique des États de l'Afrique centrale

La CEEAC a renforcé l'intégration régionale, politique en particulier à travers l'architecture de paix et de sécurité, ainsi que l'intégration environnementale et la gestion des ressources naturelles à travers un système de promotion de l'économie verte et un mécanisme régional de réduction des risques de catastrophe et de prévention du changement climatique. La région progresse également en matière d'intégration des infrastructures (en particulier les transports terrestres et les TIC) et de libre circulation des personnes.

La coopération intra-CEEAC reste faible malgré le riche potentiel des ressources de la région. La raison en est les procédures douanières et d'immigrations restrictives, et les conflits persistants. La coordination des politiques se heurte également à des difficultés du fait des énormes contraintes financières et humaines.

Pour la mobilisation des ressources, la CEEAC dispose d'un mécanisme similaire à celui de la CEDEAO, mais elle attend sa mise en œuvre, ce qui ralentit de nombreux projets d'intégration.

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

La mise en œuvre du protocole sur la libre circulation des personnes, des marchandises et des services a augmenté les échanges intrarégionaux. En juin 2018, tous les États membres de la CEDEAO, à l'exception du Cap-Vert, avaient mis en place un tarif extérieur commun. En 2017, ils avaient adopté un code des douanes commun pour renforcer l'architecture réglementaire de l'union douanière et rationaliser les procédures douanières. Ils ont également mis en œuvre plusieurs projets d'infrastructure importants, notamment de grandes routes régionales, des chemins de fer et des oléoducs. Et ils ont été les premiers à introduire une taxe communautaire autofinancée pour soutenir les programmes d'intégration régionale, et réduire la forte dépendance des donateurs.

Parmi les défis à relever figurent l'insécurité et les attentats terroristes, l'harmonisation des politiques macroéconomiques, la médiocrité des réseaux d'infrastructures, l'insuffisance des fonds pour l'intégration régionale et les contraintes liées aux capacités humaines. Pour parer à cette situation, il devient essentiel de mobiliser des fonds et urgent de s'attaquer aux problèmes de sécurité persistants causés par Boko Haram et l'EI.

Autorité intergouvernementale pour le développement

L'IGAD a mis en place une architecture de paix et de sécurité efficace pour résoudre les conflits, et réalisé des progrès dans l'infrastructure régionale, notamment le corridor LAPPSETT, la zone franche internationale de Djibouti et le barrage de la Renaissance éthiopienne. Des progrès ont également été faits en matière d'environnement et de sécurité alimentaire. Mais un certain nombre d'États membres de l'IGAD sont encore vulnérables aux conflits, aux mouvements des réfugiés et des personnes déplacées, alors que des conditions climatiques extrêmes menacent l'agriculture et la durabilité de la biodiversité.

Communauté de développement de l'Afrique australe

La région de la SADC a obtenu en 2008 le statut de Zone de libre-échange, et le commerce intrarégional est passé à environ 22 % du commerce global. La SADC a adopté une approche de l'intégration axée sur le développement qui met l'accent sur la coopération sectorielle, notamment : la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux, le développement humain, la convergence macroéconomique et l'intégration financière, l'industrialisation et le développement des infrastructures, le climat et l'environnement, la paix et la sécurité pour une exploitation durable des ressources naturelles et une valeur ajoutée, ainsi que la concurrence pour un commerce significatif et une intégration régionale.

Compte tenu de cette approche évolutive, la SADC a mis en œuvre des programmes et des projets à travers les étapes successives de l'intégration, qui encouragent le commerce et renforcent l'intégration. Elle dispose également d'un cadre de convergence macroéconomique et d'un mécanisme de surveillance. Mais elle est confrontée à l'appartenance à des entités multiples qui se chevauchent, à la question de la souveraineté de l'État par opposition au régionalisme et à la participation limitée des acteurs nationaux et des citoyens.

À terme, la SADC doit résoudre le problème de la question de l'appartenance à des entités multiples qui se chevauchent afin d'éviter la confusion, la concurrence et le double emploi. Elle doit également veiller à ce que les États membres s'impliquent davantage dans le programme d'intégration régionale, ratifient et adaptent les protocoles, harmonisent leurs politiques et leurs systèmes juridiques et alignent leurs stratégies, politiques et priorités nationales sur les régions. Pour superviser le programme d'intégration, la SADC doit convenir d'un parlement régional, d'une cour de justice et d'une banque centrale. Et pour accroître la sensibilisation et l'appropriation du programme et du processus d'intégration, elle doit impliquer les parties prenantes nationales et la population.

Ce que toutes les CER doivent faire

Céder un peu de pouvoir à des organismes extranationaux

La plupart des protocoles, directives, règlements et décisions adoptés par la Conférence de l'Union africaine, ainsi que par d'autres organes clefs, ne sont pas ratifiés, le sont tardivement, ou ne sont pas du tout mis en œuvre. Des institutions majeures, telles que la Commission de l'UA, la Cour africaine de justice et des droits de l'homme et le Parlement panafricain ont été établis pour accélérer le processus d'intégration de l'Afrique. Mais aucun d'entre eux n'a reçu les pouvoirs nécessaires pour faire appliquer les décisions. La principale raison est la réticence des États membres à céder leur souveraineté sur les pouvoirs nationaux à un organe extranational.

Dans ce cas, d'importants enseignements peuvent être tirés du processus d'intégration de l'UE. Le Conseil européen, la Cour de justice des Communautés européennes, le Parlement européen et la Banque centrale européenne ont accéléré l'intégration régionale grâce à leur pouvoir d'élaborer des ordres du jour, de régler les différends, d'adopter des lois et de concevoir des politiques macroéconomiques prudentes pour assurer le succès de l'union monétaire. Leur rôle et leurs pouvoirs pour relever les nouveaux défis n'ont cessé de croître au fil des ans grâce au plein soutien des gouvernements européens, ce qui a renforcé leur crédibilité et leur efficacité.

En revanche, dans l'approche d'intégration de l'Afrique, les pouvoirs de décision, de suivi et d'exécution des décisions sont toujours attribués à la Conférence lors de son Sommet politique. La Commission de l'Union africaine fait uniquement office de secrétariat et dispose de pouvoirs limités en matière d'élaboration de programmes. Toutes les questions stratégiques sont soumises au Conseil des ministres, via le Conseil des représentants permanents.

Désigner des personnalités pour promouvoir l'intégration régionale au plus haut niveau

Il est nécessaire de désigner des personnalités pour promouvoir les projets et programmes phares au plus haut niveau politique et pour les faire connaître aux technocrates et aux acteurs clés du secteur privé, puis à l'ensemble de la population. Les dirigeants politiques de l'Union africaine ont fait un travail louable dans ce domaine, mais il est essentiel d'assurer une plus grande continuité, ainsi qu'un suivi, un contrôle et une évaluation efficaces pour garantir une mise en œuvre efficace. Par exemple, les dirigeants politiques de l'UA ont identifié une personnalité pour promouvoir l'Accord de libre-échange continental africain, mais les avantages des projets phares doivent encore être vulgarisés plus largement.

Les États membres africains et leurs dirigeants doivent investir temps, énergie et ressources pour une intégration économique significative. Ils doivent faire des compromis pour soutenir les acquis collectifs associés à l'appartenance à une communauté. Il s'agit par exemple de marchés plus vastes, de défense commune et de libre circulation des biens, des services, de la main-d'œuvre et des capitaux, tout en apportant un soutien particulier aux économies plus petites et plus pauvres.

Mettre en œuvre les projets de manière efficace

Une caractéristique commune du processus d'intégration de l'Afrique est la faible conceptualisation des programmes et des projets, associée à une tendance à en initier de nouveaux même lorsque les ressources font défaut. Résultat : la mise en œuvre des projets stagne pendant de nombreuses années entraînant un gaspillage des ressources. Les gouvernements des États membres africains doivent être suffisamment flexibles pour opter pour des solutions réalisables et efficaces. Pour ce faire, ils peuvent avoir besoin de modifier les traités, les lois et les décisions.

Autoriser des rythmes de mise en œuvre variables pour adapter la demande aux capacités

Le principe de la géométrie variable peut accélérer l'intégration de l'Afrique. Les États membres d'une communauté sont confrontés à des défis uniques et variés, ce qui requiert une certaine flexibilité de la demande qui leur est adressée. Les chefs de file peuvent maintenir un rythme accéléré en espérant que d'autres suivront plus tard, lorsqu'ils seront prêts.

Principales recommandations du rapport

Les États membres sont invités à :

- Signer, ratifier et adapter les instruments juridiques de l'UA relatifs aux outils d'intégration du Traité d'Abuja et de l'Agenda 2063.
- Participer pleinement à la mobilisation des ressources intérieures et hâter la mise en œuvre de la décision de Kigali sur les 0,2 % de financement de la CUA, afin de pouvoir financer l'Agenda 2063 et le Fonds pour l'intégration africaine.
- Aligner leurs plans de développement nationaux sur les programmes régionaux et continentaux afin de les optimiser en termes de performance.
- Rationaliser certaines CER en regroupant les institutions qui assurent les mêmes fonctions et convertir certaines d'entre elles en institutions spécialisées pour prévenir le gaspillage, les conflits et la redondance dans leurs activités.

Les communautés économiques régionales sont appelées à :

- Aligner leurs programmes et plans d'action sur l'agenda continental en matière d'intégration, qui comporte le Traité d'Abuja, l'Agenda 2063 et le plan décennal d'exécution de celui-ci.
- Renforcer leur coopération pour le partage de leurs expériences et meilleures pratiques.
- Développer leurs marchés de capitaux locaux afin de lever des fonds pour un financement plus efficient de l'infrastructure.
- Devenir des structures organiques de l'Union africaine, pour en être l'ossature plutôt que de simple constitutifs. Des bureaux de liaison permanents à la CUA et aux CER doivent être établis dès que possible.

La Commission de l'Union africaine est tenue de :

- Continuer de coordonner la mise en œuvre du Programme pour l'intégration africaine tout en réalisant, en collaboration avec les CER, des évaluations annuelles fondées sur l'indice multidimensionnel d'intégration régionale africaine nouvellement établi et adopté.
- Mettre au point un programme d'intégration minimal qui peut être mis en œuvre sur une ou deux années afin de le faire avec plus de précision, dans le respect d'objectifs et d'un calendrier précis.
- Mettre en place un dispositif de sensibilisation des citoyens africains aux questions d'intégration en organisant un forum annuel sur l'intégration auquel participeraient des professionnels, des universitaires, des femmes, le secteur privé, la diaspora et autres acteurs africains.
- Mise en œuvre rapide de la décision de Kigali sur les 0,2 % de financement de la CUA pour une plus grande autonomie financière des CER, de la CUA et autres institutions continentales et régionales.
- Redoubler d'efforts en matière de sensibilisation en direction des États membres de l'UA pour qu'ils ratifient, adaptent et mettent en œuvre les instruments juridiques de l'UA tels que les traités, les protocoles relatifs aux institutions financières, à la ZLECAf, aux institutions panafricaines de statistiques, ainsi qu'au passeport de l'UA.
- Recommander un leader désigné des CER pour la promotion de l'intégration – qui serait issu d'un CER ayant fait des progrès notables en matière d'intégration et qui pourrait servir d'exemple pour les autres CER.

- Aligner les politiques en fonction des priorités, des capacités de financement et des questions émergentes.
- Renforcer la coopération entre la CUA et les CER en améliorant l'échange d'informations et la collecte de données.
- Renforcer la collaboration entre l'UA et les États membres en désignant un coordonnateur spécifique (ministère, département ou autre structure).

Récapitulatif

La plupart des CER ont franchi bien des étapes sur la voie de la mise en œuvre du Traité d'Abuja. La libre circulation des personnes est désormais une réalité dans la plupart des CER. La signature historique de l'Accord de la ZLECAf et de l'Accord sur la libre circulation des personnes en mars 2017 par les chefs d'État et de gouvernement de l'UA est une bonne initiative. Toutefois, bien que des institutions clés aient été établies conformément au Traité d'Abuja, leurs pouvoirs restent limités en raison de la réticence des États membres à renoncer à leur souveraineté. L'appartenance à plusieurs organisations est onéreuse financièrement et humainement et fait obstacle à une intégration régionale et continentale plus poussée. La prise de décision par consensus est un exercice problématique car les décisions signées ne sont pas juridiquement contraignantes et les pays qui ne les appliquent pas ne sont passibles d'aucune sanction de quelque forme que ce soit.

La méthode actuelle de financement de l'intégration régionale et continentale est à la fois aléatoire et intenable. Le fait que les donateurs financent la plupart de ces programmes exige un changement en profondeur. La répartition des tâches entre la CUA et les CER pêche par manque de précision et est toujours en cours de discussion. Par ailleurs, les conflits persistants ralentissent le processus d'intégration et accaparent les ressources déjà modestes allouées au développement.

Les réformes engagées sous les auspices du président rwandais Paul Kagame offrent la chance d'insuffler un nouvel élan à l'Union africaine. En effet, comme institution pionnière de l'intégration africaine, l'UA a tout intérêt à se préoccuper davantage des résultats et à se doter de toutes les ressources dont elle a besoin pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063. C'est dans cet esprit que la taxe de 0,2 % sur les importations en provenance de l'extérieur du continent, a proposée et adoptée lors du sommet de Kigali en 2016 en vue de garantir l'autonomie financière de l'UA. Or les chiffres actuels sont parlants : plus de 50 % du budget de l'UA provient de donateurs étrangers, et 97 % de ses programmes sont financés par des donateurs. Pour surmonter cette dépendance, il est impératif de mettre en œuvre le prélèvement de la taxe proposée de 0,2 % sur certaines importations.

Dans un contexte international en perpétuelle mutation, il est urgent d'accélérer les progrès du continent vers la création d'une Communauté économique africaine (CEA). La première réunion de coordination à mi-parcours entre l'UA et les CER s'est tenue les 30 juin et 1er juillet 2019 à Niamey (Niger), pour examiner le processus d'intégration et de développement. Elle recentrera l'attention du continent sur les enjeux de l'intégration régionale et les avantages qui en sont attendus, d'autant que celle-ci a le mérite d'être une stratégie de développement capable de propulser le changement structurel.

Nous vous tiendrons informés.

Principales initiatives en matière d'intégration

Après la vague d'accèsion à l'indépendance par la plupart des pays africains il y a 60 ans, l'Afrique s'est retrouvée avec des pays trop fragmentés et affaiblis pour s'affirmer dans le concert des nations. Les premiers chefs d'État et de gouvernement africains ont misé sur l'intégration pour édifier une Afrique intégrée en vue du développement du continent.

Organisation de l'Unité africaine

L'Organisation de l'unité africaine (OUA) a été l'une des toutes premières initiatives panafricaines visant l'intégration du continent. En effet, l'OUA est née de la volonté de 32 chefs d'État et de gouvernement, concrétisée par la signature de la Charte de l'OUA par 30 États membres en mai 1963. Bien que partagés sur des questions comme celle du fédéralisme et d'une Afrique des États, ceux-ci ont opté pour une organisation qui renforcerait les bases d'une véritable unité continentale et instaurerait un espace de coopération qui se muerait en force motrice propice à l'intégration.

Pendant de longues années, l'OUA a été décriée pour son inefficacité dans la lutte pour la décolonisation de l'Afrique et la gestion des conflits. Près de quarante années après sa création, les critiques implacables dont elle a fait l'objet ont conduit les chefs d'État et de gouvernement à la transformer en une nouvelle organisation capable de faire face aux réalités du nouveau millénaire en la dotant d'une structure plus performante. Ainsi, l'OUA a été dissoute en 2002 et remplacée par l'Union africaine (UA).

Le Traité d'Abuja

Adopté en juin 1991, le Traité d'Abuja qui est entré en vigueur en mai 1994, est empreint de la vision des chefs d'État et de gouvernement – celle de matérialiser l'intégration pour lancer le développement économique du continent. Pour en améliorer l'efficacité, le Traité d'Abuja a été scindé en six grandes étapes : la création et le renforcement des communautés économiques régionales, l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires, la création de la zone de libre-échange, la création d'une union douanière continentale et enfin, la création du marché commun africain et de l'union économique et monétaire africaine.

L'Union africaine

En septembre 1999, une déclaration issue des résolutions de la quatrième session extraordinaire de l'OUA a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement à Syrte (Libye). Elle posait le principe de la transformation de l'OUA en Union africaine, une nouvelle organisation de premier plan qui contribuerait à la consolidation de la paix et à la stabilité dans le monde. Son objectif était de faire avancer la mise en œuvre du Traité d'Abuja en écourtant ses délais de réalisation et en mettant en place rapidement toutes les institutions prévues.

L'Agenda 2063

Cinquante ans après la création de l'OUA, les chefs d'État et de gouvernement, réaffirmant leur volonté de poursuivre l'intégration, ont élaboré une nouvelle stratégie tout en maintenant la même vision d'une Afrique intégrée, prospère et en paix, une Afrique capable de s'affirmer dans le concert des nations. Cette initiative a donné naissance à l'Agenda 2063.

Scindé en programmes décennaux, ce plan d'intégration prend en compte la vision énoncée dans le Traité d'Abuja en y intégrant les questions émergentes ainsi que de nouvelles dynamiques mondiales. Depuis 2015, date de l'adoption de l'Agenda 2063, l'Union africaine poursuit ses activités en se fondant sur cet agenda.

Zone de libre-échange continentale africaine

En janvier 2012, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de lancer la ZLECAf pour laquelle les négociations ont débuté en juin 2015 à Johannesburg pour en définir les objectifs, principes et feuille de route. La ZLECAf a été officiellement lancée en mars 2018.

44 pays sur les 55 que compte l'Union africaine ont signé ce projet phare de l'Agenda 2063. En mars 2019, l'accord portant création de la ZLECAf a enregistré 52 signatures et 22 ratifications

2019-07-08

Policy Brief Report on the Status of Regional Integration in Africa

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8992>

Downloaded from African Union Common Repository